

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE :
 Cahors, bureau du Journal,
 chez A. LAYTOU, imprimeur,
 ou en lui adressant franco un mandat
 sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL,
 ZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
 TARN-ET-GARONNE :

Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS
 ANNONCES :
 23 centimes la ligne

RÉCLAMES :
 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus
 à Cahors au bureau du Journal
 rue de la Mairie, 6, et se paient
 d'avance.

Les Lettres ou paquets non
 affranchis sont rigoureusement re-
 fusés.

L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
 la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le *Courrier du Lot*.
 Les annonces administratives : dans le journal le *Journal du Lot* (qui insérera, en outre, des extraits des
 annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'*Echo de
 Quercy*, le *Mémorial*. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans
 le journal le *Gourdonnais*.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 7 Mars 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 5 mars.....	69 50	100 50
Du 6.....	69 45	100 25
Du 7.....	69 50	98 75

BULLETIN.

Les trois premiers articles du projet de loi relatif au contingent de 1868 ont été votés.

La Chambre a approuvé la disposition additionnelle qu'a présentée M. de Tillancourt et d'après laquelle le minimum de taille fixé à un mètre 55 c. s'appliquera aux remplaçants comme aux soldats appelés par le sort.

Cette prise en considération, entraînant le renvoi à la Commission, la Chambre ne pourra continuer aujourd'hui l'examen de la loi sur le contingent. Elle reprendra la discussion de la loi sur la presse.

Les principales dispositions contenues dans la nouvelle rédaction des huit articles renvoyés à la commission sont connues. Le timbre est fixé à 5 centimes dans la Seine et Seine-et-Oise; à 2 centimes partout ailleurs. Il n'existe pas pour la presse littéraire. Cependant, au cas de publication d'annonces, le Journal littéraire sera timbré.

Depuis quelques jours, la situation de l'Espagne retourne vers les inquiétudes qu'on croyait disparues. On en jugera par les extraits suivants d'une correspondance de Madrid :

La *Gazette officielle* publie un décret prohibant l'exportation par terre et par mer du blé, du maïs, du méteil, des farines, etc., hors de la péninsule et des îles baléares. Cette prohibition ne s'applique pas au commerce de cabotage qui se fait entre les divers ports de la péninsule. L'article 2 de ce décret affranchit de toutes entraves la circulation des grains et des farines dans toute l'étendue du royaume et la place sous la protection des autorités administratives. L'article 3 autorise les navires déjà chargés à la date

de la publication du présent décret, des substances énumérées dans l'article premier, à transporter librement leur cargaison hors du royaume.

Un autre décret déclare en état de siège une partie du haut Aragon, non pour tenir en échec des bandes carlistes, mais pour réprimer efficacement la contrebande qui a pris dans plusieurs vallées de la frontière des proportions inusitées. Cette mesure n'a donc aucun caractère politique.

La zone où est établi l'état de siège comprend les basses et hautes Pyrénées de l'Aragon depuis la frontière espagnole jusqu'aux confins de la Navarre et de la Catalogne sur toute l'étendue des vallées d'Auso, y compris les districts de Yago, les vallées Daragues, de Confranc, de Venasque et les cantons judiciaires de Jaca et de Sos.

Un nouveau différend s'est élevé entre Florence et Rome. Les généraux italiens commandant les détachements placés vers la frontière pontificale, demandent le rétablissement de la convention officielle de 1867. Cette convention, exclusivement relative au brigandage, autorisait les troupes italiennes à poursuivre les brigands sur le territoire pontifical et réciproquement. Mais comme le gouvernement pontifical craint que ce droit ne devienne le prétexte de manœuvres moins justifiables, il se montre très peu disposé à consentir à cette demande. L'Italie s'écrie à ce propos : « Si les autorités pontificales ne se ravisent pas, l'Europe jugera cette espèce de protection accordée aux bandes qui désolent nos provinces méridionales, et l'Italie aurait sans doute à aviser, au moins diplomatiquement.

Des lettres de Civita-Vecchia annoncent que depuis le 15 février il n'est plus arrivé de volontaires pour l'armée pontificale. Deux cents zouaves environ, devaient être renvoyés en France. Les Français continuent très activement les travaux de fortifications.

Les avis d'Athènes sont du 27 février. L'indépendance hellénique dit que le nombre des Crétois réfugiés en Grèce s'élève actuellement à 70,000. Le comité central vient d'adresser un appel à la charité de tous les souverains de l'Europe, appel que les légations ont promis d'appuyer. On assure que le Pape a répondu en envoyant 3,000 fr.

La nouvelle la plus importante que nous ayons reçue en Europe depuis quelques jours est la mise en accusation du président Johnson. Notre devoir est de suivre toutes les phases que traversera ce procès qui peut avoir les conséquences les plus graves. La juridiction, dans ce cas, est assez compliquée. Nous avons déjà vu comment la chambre des représentants s'est prononcée contre le président. L'Agence Havas nous apprend, grâce au câble transatlantique, qu'il a été décidé hier à Washington que les articles concernant la mise en accusation de M. Johnson doivent être soumis aujourd'hui au Sénat. Si le Sénat approuve la décision de la chambre des représentants, le président, qui n'est que le bras de l'Union, devrait, d'après la constitution, s'incliner devant le congrès, qui prétend représenter la pensée et la volonté de tous les Etats réunis. Le procès viendra devant la cour suprême qui décidera en dernier ressort. Le président se soumettra-t-il à la sentence et s'il ne s'y soumet pas qu'arrivera-t-il? Il est plus facile de répondre à la première question qu'à la seconde....

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence, 4 mars, 7 h. du s.

Chambre des députés. — La discussion continue sur la cessation du cours forcé des billets de banque.

M. Nisco, combat plusieurs des propositions qui ont été faites. Il croit que la cessation subite du cours forcé serait préjudiciable au pays. Il demande qu'on nomme une commission chargée d'étudier les propositions des chambres de commerce relatives aux mesures financières et administratives, qui doivent accompagner l'abolition du cours forcé.

M. Pescatore, insiste sur la nécessité d'un prompt réorganisation des finances.

M. Rattazzi, défend contre M. Doda, la vente des obligations des biens ecclésiastiques, qui a eu lieu sous son ministère. Il dit que le gouvernement a reçu par ce moyen une avance de cent millions sur les biens ecclésiastiques. — La discussion continuera demain.

Florence, 4 mars, 11 h. du s.

La Correspondance italienne constate que les ouvertures faites par les commandants des troupes royales aux commandants des troupes pontificales en vue de rétablir les conventions pour la poursuite commune du brigandage, n'ont pas encore abouti à un résultat définitif, mais que l'accueil fait à ces ouvertures est loin de donner lieu à supposer qu'elles doivent être repoussées par un refus.

« Vous m'avez cruellement vengée, » dit la reine à la vieille dame.

M^{me} Schedvin ne savait réellement pas par quelle expression elle avait pu occasionner tout cet émoi; néanmoins, les interruptions ne lui permirent pas de reprendre la parole.

CHAPITRE XV.

LE DRAME.

Une fois sortie du salon, Hélène pria le baron Jerna de la conduire chez M^{me} Caling.

Edith était malade depuis l'arrestation de Puke. La science faisait des vaines tentatives pour lui rendre la santé et la forcé : elle avait le cœur brisé.

Non seulement Heren et Caling, mais encore la cour et la famille royale elle-même, lui prodiguaient toutes les preuves possibles du plus profond attachement. Sa belle-sœur Marie la veillait nuit et jour avec la plus affectueuse sollicitude.

Au commencement de sa maladie, Edith ne faisait que parler de Puke; elle demandait sans cesse des nouvelles de l'instruction judiciaire, du plus ou moins de chances d'acquiescement du capitaine, de ses dépositions; en un mot, de tout ce qui concernait son affaire. La lettre qu'il lui écrivit de sa prison lui causa la joie la plus vive. Elle plaça ce billet sur son cœur et elle le relisait souvent. De sombres pensées l'assiégèrent cependant, et comme les récits de son entourage ne s'accordaient pas avec le ton badin de

ITALIE.
 Nous extrayons ce qui suit d'une correspondance de Florence.

« Tout porte à croire que la gauche, malgré des efforts qui persistent ça et là, ne renversera pas le ministère Menabrea à propos des lois de finance. Cette brave gauche qui était, le 22 décembre dernier 201 contre 199, s'est trouvée au chiffre de 37 dans le budget des dépenses.

« A la demande de manifestations de la gauche, le pays a répondu : « Travaillez, supprimez le cours forcé, votez les lois financières, sauvez-nous de la banqueroute.

« Durant le Carnaval, le roi a paru au Corso tous les jours, avec son rutilant cortège rouge et blanc, livrée d'un grand effet au milieu des foules. Tantôt il était applaudi, tantôt on était froid. Il faisait un visible effort pour être aimable. Il provoquait le salut. Il s'efforçait d'attendre le bouquet lancé. Il n'avait pas cet air « certain de lui » qu'on a pu remarquer jusqu'à l'entrée à Venise. On lit énormément de choses dans la façon dont un roi s'appuie sur le dossier de son carrosse, et dont il salue la multitude : j'ai lu que Victor Emmanuel, aimé longtemps malgré lui, cherche aujourd'hui à se faire aimer. Il a passé un grand froid dans cette belle Italie : il faut aviser. »

Pour extrait : A. Laytou.

PROJET DE LOI SUR LA PRESSE.

LE RAPPORT COMPLÉMENTAIRE.

Si nos lecteurs éprouvent quelque lassitude au sujet de ce long débat sur les journaux et les journalistes, nous pourrions leur affirmer que nous n'y trouvons, de notre côté, qu'un médiocre agrément. Mais la question est importante entre toutes au point de vue des idées à soutenir, des intérêts à défendre; on le reconnaît dès la première application du nouveau régime. C'est pourquoi nous tenons le public au courant des épisodes qui s'y rattachent. Si l'on savait le nombre des pièces, l'étendue des commentaires, on nous décernerait, ainsi qu'aux avocats ménagers, de la patience des magistrats et du temps de l'auditoire un brevet de laconisme.

Le nouveau travail de M. Nogent Saint-Laurens modifié en quelques points seulement les articles renvoyés, pour cause d'amendements, à la commission. La question du timbre, par exemple, demeure résolue dans ce que nous appellerons le sens mixte : cinq centimes à Paris, deux centimes dans les départements. Il ne semble donc pas que la démarche désintéressée et confraternelle des directeurs d'un certain nombre de journaux parisiens, qui voulaient simplement nous ruiner à leur bénéfice, ait grande chance de succès. Cette conception est, pourtant jolie et surtout égalitaire : la taxe

la lettre, elle conçut le soupçon bien naturel que Puke avait cherché à lui cacher le véritable état des choses. De ce moment, elle ne crut plus à rien de ce qu'on lui rapportait, mais elle dissimula son incrédulité et s'ingénia à découvrir quelque moyen d'apprendre la vérité. Un jeune nègre, appelé Badin, vint un jour, au nom de la reine, s'informer de la santé d'Edith. Celle-ci, qui, par extraordinaire, se trouvait seule, ordonna qu'on le fit entrer.

« Assieds-toi, Badin, lui dit-elle. Tu vois cette petite bourse, elle est à toi, si tu veux me faire le plaisir de me procurer des nouvelles.

— Du capitaine Puke? interrompit-il.

— Précisément, Badin; tu sais que le capitaine et moi nous sommes fiancés. Je voudrais être tenue au courant de son procès. »

Badin, glissant la petite bourse dans sa poche, promit de faire tout ce qu'elle lui demandait, et il tint parole. De ce jour, Edith apprit successivement tout ce qui concernait Puke; elle sut que la nuit qui avait précédé le jour où il lui avait écrit une lettre si rassurante, il avait été mis à la torture, et qu'il en avait été de même la nuit suivante dans la chambre des roses; elle apprit enfin qu'il avait fait des aveux et que son arrêt de mort était prononcé.

La maladie d'Edith n'empira pas cependant en proportion de ces nouvelles de plus en plus désolantes. La balance resta égale entre l'espérance et le désespoir.

Heren, Caling et Marie étaient auprès d'elle quand Hélène se présenta.

Edith était déjà instruite qu'Hélène était la sœur de Puke, et, comme elle ne savait que trop bien de

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 7 mars 1868.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE XIV.

UNE RÉVÉLATION ACCABLANTE.

(Suite).

Le baron ne put se dissimuler sa surprise; il ne s'était pas attendu à voir aborder ce sujet en pareil lieu. Hélène, de son côté, encore sous la poignante impression du mépris — bien mérité, elle le sentait elle-même — que venait de lui témoigner Louise-Ulrique, voulait empêcher à tout prix qu'on s'occupât, en ce moment de la question, si importante pour elle, de connaître sa propre origine. Devinant sans peine que M^{me} Schedvin se disposait à parler de ses parents, elle tressaillit et rougit à la pensée de l'éminence d'une révélation dont elle ne pouvait prévoir la por-

La reproduction est interdite.

postale substituée au timbre! Pour expédier notre feuille au chef-lieu de canton le plus proche, nous paierions autant que le journal de Paris dirigé sur Strasbourg ou sur Bayonne. De plus, comme la presse centrale, affligée d'un désabonnement chronique dans les départements, a pour ressource la vente au numéro sur place, elle pourrait, étant exemptée de timbre, s'attaquer aux publications à un sou, qu'on a le front et qu'on lui fait l'affront de préférer à ses napperons saporifiques.

La commission n'a pas voulu se rendre à ces hautes considérations. Elles ne manquent pas d'être reproduites, non sans prolixité, à la tribune. Ce qui nous rassure, c'est que la députation parisienne est à la France. Sur 280 membres, nous en possédons seulement 270.

Le nouvel article 11 n'est pas sans nous causer quelque souci. Il dispose que « toute publication dans un écrit périodique relative à un fait de la vie privée constitue une contravention punie d'une amende de 500 francs. » La poursuite, il est vrai, ne pourra être exercée que sur la plainte de la partie intéressée; mais cette restriction laisse encore une marge étendue aux susceptibilités, aux irritations que soulève parfois, même dans les cas les plus licites, la publicité d'un fait local, d'un incident domestique ou judiciaire. Attendons la discussion de ce paragraphe retardataire et singulier.

La commission, tout en ajournant la liberté de l'imprimerie et de la librairie, présente un article spécial d'après lequel « les gérants de journaux seront autorisés à établir une imprimerie exclusivement destinée à l'impression du journal. » Sait-on ce que cela veut dire? Cela veut dire que, trois ou six mois avant les élections, tel riche candidat fera la double dépense d'un journal et d'un rédacteur, d'une presse et de son outillage. Avec une cinquantaine de mille francs, sans compter le cautionnement plus ou moins risqué, on n'ira pas loin. Le public, les partis auront-ils du moins la libre discussion? Pas du tout. L'officine temporaire fonctionnera au seul profit du candidat patronant journal et imprimerie. C'est donc un privilège accordé à la fortune? Mon Dieu! oui.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

LA FRANCE.

Sous ce titre « La modération » et sous la signature de M. Garcin, le journal *La France* s'exprime ainsi :

« Pourquoi ne le dirions-nous pas? Nous assistons à un spectacle véritablement affligeant. Les plus tristes accusations circulent. Les situations les plus hautes ne mettent pas à l'abri des insinuations les plus malveillantes. A la Chambre, la divergence des opinions dégénère en antagonisme. La minorité proteste; la majorité s'agit; les incidents les plus fâcheux se produisent.

« Est-ce là un spectacle digne de notre temps et de nos mœurs? Est-ce ainsi qu'on fait les affaires d'un grand pays? Est-ce ainsi que nous pouvons nous élever dans la pensée de l'Europe qui nous observe? »

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le bulletin du *Journal des Débats*, sous la signature de M. David :

« Nous ignorons ce qui se dira dans quel-

quelle haine elle était animée contre le capitaine, elle comprit toute l'horreur du coup qui venait de frapper la pauvre fille.

Sans rien dire de ce qu'elle éprouvait elle-même, Hélène considéra d'abord avec le plus profond intérêt la malade, dont les traits traissaient de si horribles souffrances.

« J'ai l'intention d'aller voir Puke, dit enfin Hélène; mais je ne veux point me présenter devant lui sans l'autorisation de la saluer de votre part.

— Vous allez le voir? répondit Edith; ah! si moi aussi, je... »

Elle se mit sur son séant dans son lit; son visage était couvert d'une noble rougeur, et son regard était plein d'exaltation et d'amour.

« Mon oncle, mon frère et toi, Marie, ne repoussez pas ma prière.

— Que désires-tu? »

— Je connais un moyen de recouvrer ma santé, et je me sens déjà mieux, rien que d'y penser.

— Et ce moyen, quel est-il? »

— De me rendre avec Hélène auprès de Puke » murmura-t-elle.

Le docteur, qui était entré pendant ce court entretien, et l'avait entendue exprimer son désir, examina attentivement dans quel état elle se trouvait et lui adressa plusieurs questions.

« La maladie de mademoiselle est stationnaire depuis longtemps, dit-il, je suis d'avis qu'on lui permette d'aller voir le capitaine. Il nous faut déterminer une crise... »

(La fin au prochain numéro.)

ques jours à l'étranger, à propos des incidents de la séance de lundi; mais ceux qui avaient terminé la séance du 24 février ont reçu loin de Paris une interprétation singulière. Les journaux autrichiens et russes entretiennent leurs lecteurs des « désordres » qui auraient éclaté ce jour-là, et l'on était tenté hier et avant-hier, à Berlin et à Saint-Petersbourg, de croire que Paris était en feu. Nous devons rassurer les personnes qui nous font l'honneur de nous lire à l'étranger. Les bruits propagés par les feuilles auxquelles nous faisons allusion ne reposent sur aucun fondement; le calme le plus parfait n'a pas cessé un instant de régner en France, malgré la singulière façon dont la séance tenue le lundi gras a été levée. Grâce au ciel, il ne suffit pas d'éteindre quelques becs de gaz pour allumer un incendie. »

MONDE.

Le *Monde* apprécie en ces termes, par l'organe de M. Coquille, le mouvement politique et social en Angleterre.

« L'aristocratie anglaise n'est pas une sincère politique, comme était la noblesse française avant 1789. Elle administre et gouverne gratuitement l'Angleterre. Elle a tout intérêt à conquérir les membres les plus distingués de l'opposition. Et, malgré tout, son influence baisse. Pour garder quelque prestige, elle se borne à suivre l'opinion publique. Lord Derby n'était nullement partisan des réformes auxquelles il a attaché son nom. Il a pensé que ses adversaires, en les accomplissant, en auraient eu le profit, il a autant aimé se l'attribuer à l'aide d'une palidonie. L'Angleterre est sur le chemin du suffrage universel. La France sait avec quelles précautions et quelles lisères il lui faut marcher sur ce chemin glissant. L'Angleterre hésite devant cette expérience scabreuse. Elle tient encore la classe électorale dans les liens du vasselage politique, les électeurs sont embrigadés et votent ouvertement sous l'œil de leurs chefs de file qui appartiennent à l'aristocratie. L'affluencé des électeurs brisera ces cadres et introduira la liberté électorale. Alors les classes intérieures voteront pour elles-mêmes; et il est à craindre que le droit de propriété ne finisse par éprouver quelque formidable échec qui mettrait en danger toute l'organisation sociale de la Grande-Bretagne. »

UNION.

On lit dans l'*Union*, sous la signature de M. Henry de Riancy :

« Que les majorités y prennent garde! plus elles sont fortes, plus elles doivent être tolérantes. C'est l'unique manière de justifier et de faire respecter leur pouvoir.

« Elles ont le droit; mais il ne faut pas oublier que ce droit résulte du nombre; et que le nombre est tenu non seulement d'avoir raison, mais d'écouter les raisons de la minorité, et de lui donner d'autant plus de liberté dans la discussion qu'il la dominera plus irrévocablement au vote.

« Pour nous c'est là une question, non de personnes mais de principes; non de circonstance ou de faveur, mais de justice absolue et permanente. »

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Les ministres se sont réunis en conseil, aujourd'hui, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

— La discussion du projet de loi sur la presse a été reprise aujourd'hui au Corps législatif. L'élection de M. d'Estournel a été annulée par la chambre sur les conclusions conformes, assure-t-on, du bureau.

— Dans le sein de la commission du projet de loi sur l'appel de 100.000 hommes, M. le Ministre de la guerre a fait plusieurs déclarations qui intéressent les familles. Ainsi, les hommes des classes de 1861 et 1862, actuellement en congé dans leurs foyers, ne seront point rappelés; il en sera de même, sauf des circonstances exceptionnelles et imprévues, pour les soldats appartenant aux contingents de 1863 et de 1864, auxquels vont être délivrés des congés définitifs.

Le maréchal Niel a ajouté que le nombre des exonérations par voie de remplacements réglementaires sera très considérable. Toutefois, les compagnies de remplacement sont réorganisées de manière à combler facilement les lacunes, s'il devait s'en produire.

Reste la question de savoir si les remplacés, qu'ils aient recours à l'exonération militaire ou à la substitution civile, auront la faculté d'accomplir personnellement les quatre années de service dans la réserve. Il est à présumer que des observations dans ce sens seront portées à la tribune du corps législatif.

Du reste, la discussion s'est ouverte sur le projet dans la séance de ce jour.

On disait, dans la salle des conférences, que le projet d'emprunt de 440 millions serait déposé demain sur le bureau.

— On mande de Rome que Mgr Napoléon et huit autres prélats seront nommés cardinaux dans le consistoire du 13 mars.

— Mgr Bécél, évêque de Vanues, prêchera au palais des Tuileries pendant le carême.

— Les journaux des départements signalent une reprise commerciale et industrielle. Les filatures du Nord et de l'Est, notamment à Tourcoing, à Roubaix et à Mulhouse sont en pleine activité; il en est de même des fabriques de tulle de Saint-Pierre-lès-Calais et des fabriques de draps de Reims et de Vienné (Isère).

— Le gouvernement des États-Unis vient de supprimer la légation qu'il entretenait auprès du St-Siège. A cette occasion, un membre de la chambre des représentants a prononcé un discours où nous remarquons ce passage :

« J'ai voté, a dit M. Butler, contre l'envoi d'un ministre à Rome parce que le Pape a cessé d'être un pouvoir politique. Mais lorsqu'on voudra envoyer un représentant auprès d'un gouvernement que pourrait fonder Garibaldi, je serai prêt à voter affirmativement. »

— On croit que le camp d'instruction de Châlons commencera de bonne heure cette année à cause des études sur le tir qui deviennent plus importantes de jour en jour avec le nouvel armement.

— Nous apprenons par une lettre de Rome que l'on joue avec un grand succès sur l'un des théâtres de la ville éternelle, l'opéra bouffe d'Offenbach, la *Grande duchesse de Gérolstein*.

— On dit que notre escadre d'évolutions de la Méditerranée sera désarmée partiellement dans le courant du mois de mars. On parle aussi d'une augmentation de la solde des officiers de marine, augmentation qui serait de 4.500 fr. pour les vice-amiraux, de 2.500 fr. pour les contre-amiraux, de 1.500 fr. pour les capitaines de vaisseaux et ainsi de suite jusqu'aux élèves de 2^e classe.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, 3 mars 1868.

Je vous transmets une nouvelle, qui intéressera vos éleveurs : Les exigences de l'Exposition universelle, s'étaient opposées à ce que en 1867, le concours hippique eût lieu au palais de l'Industrie.

Ce magnifique bâtiment sera cette année rendu à sa destination; il a été concédé à la société, pour une période de cinq années. Le concours durera du 1^{er} au 15 avril prochain, 60.000 fr. de primes seront distribués à l'élevage français, dont les produits seront reçus les 1^{er} et 2^{es} avril. L'utilité pratique de cette création n'échappera à personne; elle est appelée si elle est bien comprise à rendre de grands services.

— Dans un autre ordre d'idées, une institution, qui est appelée à un sérieux avenir et à rendre également de grands services, c'est l'Institut de la Providence, une école fondée au faubourg St-Antoine, pour l'enseignement secondaire et professionnel des jeunes filles. — Les jeunes filles pauvres sont admises gratuitement aux cours et à la pension. L'école a été fondée par M^{lle} Van der Horst, avec le concours de M. le curé de St-Eloi et de plusieurs dames, appartenant aux hautes classes de la Société parisienne. On y a donné, il y a quelques jours, une fort belle fête aux pensionnaires, aux dames patronnes et à de nombreux invités. Un théâtre a été improvisé sur lequel on a joué un proverbe; on a fait d'excellente musique et une jeune pianiste qui a fait ses preuves, l'année dernière, à l'Exposition universelle, M^{lle} Fanny de Lamarque, et qui a interprété avec beaucoup de talent le chant de guerre de Herz, a été très applaudie. — On le voit, l'œuvre philanthropique de l'*Institut de la Providence*, obtient déjà des résultats merveilleux puisqu'on peut ainsi consacrer ses premiers succès.

— Hier enfin, revenait devant la chambre, l'incident Kervégan. On n'ignore pas qu'il avait été fait grand bruit, d'avance, d'un incident au procès-verbal que M. Havin, voulait soulever au sujet de la lecture de la sentence du jury d'honneur.

M. du Miral, vice-président, occupait le fauteuil. Dès que M. Havin est monté à la tribune, le bruit a couvert la voix du député, directeur du *Siècle*. Le Corps législatif a clos l'incident en demandant l'ordre du jour. M. le baron Jérôme David avait répondu, d'ailleurs, par quelques mots fort applaudis, aux critiques dont sa conduite, lors de la clôture du précédent incident, avait été l'objet. — Le *Courrier français*, qui n'est pas suspect, celui-là, dit ce matin, que le public n'a pas besoin de cette nouvelle évocation de l'affaire à la tribune de la chambre; qu'il est suffisamment édifié par la publicité de toute la presse. Ces paroles du *Courrier français*, sont très sensées et je me permets d'y ajouter que le public demeure très indifférent à toute cette affaire. Il préfère des discussions utiles et des questions d'intérêt plus général. Que les disputes des journaux se règlent donc entre journaux!

— On a discuté mercredi, la loi du contingent et la loi sur la presse fera suite à ces débats; tel a été l'ordre du jour réglé hier. — Beaucoup de déçus sont parmi les curieux. On avait couru les billets des tribunes plus qu'on ne recherche les billets de grandes premières, représentations. Les amateurs de bruit et d'incidents étaient dans l'anxiété. Il en est qui ont fait le siège de la demeure de leurs députés pour avoir une place à une tribune quelconque.

Vous voyez à quoi tout s'est réduit et, au fond, je préfère la déception des curieux aux orages de la salle des séances.

— Les concerts de la Cour ont commencé, lundi dernier, M^{mes} Nilsson (Marie), Cabel (Marie), Roze; MM. Capoul et Crosi, chantant aux Tuileries. Le premier soir de bonheur d'Auber, a été du programme. Trois autres concerts auront lieu à la Cour.

— Il y a eu mardi, grand dîner et réception officielle au ministère de l'Intérieur. Les réceptions de M. et M^{me} Pinard, sont fort recherchées.

— Entre la saison des bals qui s'achève et le printemps qui s'approche, plus d'une élégante passe ses toilettes et ses ameublements en revue. A cette occasion, laissez-moi vous dire un mot d'une industrie que vous ne connaissez peut-être pas : elle consiste à restaurer, que dis-je! à transformer et à remettre à neuf, par d'habiles teintures ou de délicates impressions de motifs d'or, des robes de soie froissées et défraîchies, à teindre en réserve des châles de l'Inde et des châles français, qu'on ne reconnaît plus avec leurs bordures et leurs franges nouvelles, à nettoyer sur place et sans dérangement les meubles et rideaux, de façon à leur rendre leur fraîcheur primitive. Il est une maison qui excelle dans ce genre, c'est la maison de teinture de M. Marchal, chimiste, rue Royale-Saint-Honoré, 15, qui fut fondée, il y a soixante ans, par M. Chaix, et dont la vogue va sans cesse grandissant.

Pour extrait : A. Layton.

LETTRE PASTORALE.

De Mgr l'Archevêque de Paris, sur la vérité de la religion, et mandement pour le carême de l'année 1868.

(Suite).

Ainsi donc le fait reste général, malgré les contradictions éparses qui ne font que le mettre en évidence, puisqu'elles ne peuvent ni l'ébranler ni l'amoindrir. La France est religieuse, elle est pour Jésus-Christ contre ses adversaires. On doit en dire autant de l'Europe, dont le tempérament résiste aux entreprises des doctrines anti-chrétiennes. Elle a des lois et des mœurs, des opinions, des sentiments et des habitudes, une littérature, des sciences et des arts qui portent la puissante empreinte du christianisme. Elle est peuplée d'églises où les foules se pressent au pied des autels pour adorer Jésus-Christ. Elle vit sous l'empire des concordats passés avec l'autorité spirituelle, et en tout cas sous l'empire des constitutions qui font au christianisme une place considérable. Elle a ses fêtes religieuses et son culte public, elle honore ses prêtres, décore ses temples, et sur la cime de ses sociétés politiques, elle élève en triomphe la croix du Sauveur ressuscité. Sans doute, quelques voix prêchent, çà et là, une incroyance qui tâche de faire du bruit, mais qui s'étend peu et ne réussit pas à se faire estimer; les peuples demeurent chrétiens par le fond de leurs entrailles, et sont maintenus dans leurs croyances par la parole et l'exemple des hommes les plus sincères et les plus honnêtes. Oui, encore une fois, l'Europe est chrétienne, et sans cesse elle fait rayonner au loin ses doctrines religieuses sous leur forme la plus complète qui est le catholicisme : chaque jour, elle envoie à tous ses rivages ses missionnaires et ses sœurs de charité pour amener les idolâtres à la vraie lumière de l'Évangile, et pour étendre et consolider le règne divin de Jésus-Christ.

Mais ce fait, aujourd'hui général, ne date pas d'hier. Vos pères l'ont trouvé florissant au tour de leur berceau, et leurs aïeux même ne l'ont point vu s'établir. Aussi loin qu'on remonte dans votre histoire, il apparaît comme antérieur à l'époque qu'on étudie; contemporain des générations successives, il semble passer en héritage de l'une à l'autre; votre monarchie est chrétienne comme elle est française. Retournez de trois cents ans en arrière; vos aïeux défendent leur foi les armes à la main et soutiennent un siège dans Paris affamé, pour n'avoir point à subir un prince dont les opinions pouvaient offenser leur conscience. Trois ou quatre siècles auparavant ils élevèrent tout près de vous la Sainte-Chapelle et Notre-Dame, et couvrent la France entière de magnifiques églises, expression durable de leurs sentiments religieux. Reportez-vous, encore plus haut : Charlemagne, votre monarque, se fait le propagateur de l'Évangile dans la Germanie conquise, ouvre partout des écoles chrétiennes, affermit le Pape sur le trône temporel et gouverne la France par les conseils et l'autorité morale des évêques bien plus que par la forte épée de ses barons. La France même est l'œuvre de vos évêques : née sur un champ de bataille, régénérée aussitôt par le baptême et proclamée ensuite fille aînée de l'Église, elle justifie ce titre parce que, entre toutes les nations chrétiennes, elle est la première, non-seulement dans l'ordre des temps, mais aussi par l'ardeur et l'éclat de son dévouement filial. Le christianisme de votre pays est plus vieux encore : les évêques qui courbent sous le joug de l'Évangile la tête des Sicambres victorieux, ne font que continuer une œuvre commencée depuis longtemps par leurs saints prédécesseurs et déjà triomphante sur la terre des Gaules, cette terre généreuse, toujours si ouverte aux nobles doctrines, féconde en sentiments héroïques, et qui, dès l'origine, donne à Jésus-Christ des témoins magnanimes dans leur vie et dans leur mort, c'est-à-dire des disciples et des martyrs.

Vous le voyez donc, nos très-chers frères : dans le passé vous êtes chrétiens, comme vous êtes français. Il en est de même, au reste, des autres peuples de l'Europe; ils se rattachent tous à Jésus-Christ par les évêques, qui leur portent la lumière de l'Évangile, et ils rentrent dans la vie politique et dans l'histoire en recevant le baptême. Ils ne sont encore qu'une réunion confuse des hordes barbares quand, un jour, après plusieurs siècles de marche à travers les forêts de la Germanie, ils tombent de toutes parts sur l'empire romain qui va s'éteignant dans l'ignominie de ses mœurs et qu'appuie en vain le fer de ses légions.

Mais bientôt ils sont domptés à leur tour par une force supérieure à celle du glaive; ils inclinent l'orgueil de leur triomphe devant des prêtres, des moines et des évêques désarmés, qui réveillent et développent dans ces âmes incultes, mais loyales, les idées de justice, le sentiment du droit, le respect de la loi, qui disciplinent leur caractère rude et

grossier, adoucièrent leurs mœurs, réglèrent leur activité et les engagèrent dans la voie de la civilisation chrétienne. Ils se forment en nations sur les divers points de l'Europe et posent les bases d'un ordre de choses que personne sans doute ne voudra réputer médiocre, puisque nous en venons tous avec les progrès dont nous nous faisons si souvent les fiers. Ils vivent, ils parlent, ils agissent, dans la paix et dans la guerre, sous l'influence du christianisme; durant de longues années, l'Occident chrétien précipité sur l'Asie ses générations belliqueuses, pour contenir la barbarie musulmane et délivrer le tombeau de Notre-Seigneur-Jésus-Christ.

Plus près de nous, il y a trois siècles, un douloureux travail s'accomplit : des querelles théologiques amenèrent des guerres de religion, et, par un déchirement qu'on ne saurait trop déplorer, l'Europe se partagea en peuples catholiques et peuples protestants. Mais malgré cette résolution funeste, ils demeurèrent chrétiens, quoique non pas tous au même degré; leurs chartes et leurs institutions politiques, leurs lois civiles et leurs habitudes sociales, leur langue et leur civilisation, tout en eux respire encore le christianisme, et le caractère de leur baptême reste empreint sur leur front à jamais ennobli. Qu'ils le veuillent ou non, qu'ils le sachent ou l'ignorent, c'est toujours Jésus-Christ qui les domine, qui soutient leur vie morale et qui paraît au fond de toute leur histoire. Ils n'abordent nulle part que l'Évangile ne les précède ou ne les suive, et que la croix ne se dresse sur leurs œuvres pour les consacrer et les rendre durables. L'Amérique est chrétienne aussi bien que l'Europe, sa sœur aînée; le christianisme, partout répandu, envahit graduellement les côtes de l'Afrique, les vastes régions de l'Asie et les îles les plus lointaines, comme un fleuve vivant qui découle du Calvaire dans toutes les directions, qui traverse les peuples et les âges, et laisse sur sa route les germes puissants d'une merveilleuse et perpétuelle végétation.

Il est donc évident que le règne du christianisme dans le monde depuis dix-huit siècles constitue un fait général : la portion sensible la plus éclairée et la plus noble de l'humanité croit au Messie venu. Mais auparavant et dès l'origine, elle croyait au Messie à venir, et ainsi la religion est un fait antérieur à l'ère chrétienne et qui remonte jusqu'au berceau de notre race. En effet, que Jésus-Christ, la tête et le cœur de la religion, le centre vivant de notre culte, le foyer de notre vie morale, ait été l'objet de promesses faites à nos premiers aïeux et souvent renouvelées à leurs descendants; que de la sorte il ait été l'attente des nations et en particulier de la nation juive, c'est ce qu'affirment avec précision et force deux témoins trente fois séculaires que nous avons sous la main ou devant les yeux, deux témoins irrécusables qui ne peuvent se concerter pour feindre et ne parlent que pour s'appuyer mutuellement.

Ces témoins sont la Bible et les Juifs, le plus saint des livres et le plus ancien des peuples. Rien d'aussi considérable et d'aussi bien établi que la valeur et l'autorité de ce livre; et, pour ne parler ici que de l'Ancien-Testament, c'est tout ensemble l'histoire, la religion et la loi de tout un peuple; c'est pour lui le titre et la garantie de ces graves intérêts auxquels répondent les mots de conscience et de nationalité, de culte et de patrie. Annales et prophéties, rituel et chants sacrés, code de morale et de politique, toutes ces pages, écrites par des auteurs diversément doués et durant un espace de treize ou quatorze siècles, toutes ces pages se tiennent et se supportent; elles présentent un ensemble compacte, harmonieux, où rien ne jure, et où tout conspire à un seul et même but, qui est de former un peuple pour maintenir dans le monde la croyance au vrai Dieu et au Sauveur futur.

Et ce peuple existe encore; arraché de son sol, il y a dix-huit cents ans, mis en lambeaux par ses vainqueurs et jeté comme de la poussière sur tous les chemins du monde, mais supérieur, jusque dans cet état de faiblesse, à toutes les vicissitudes qui fatiguent les choses humaines, à l'action du temps, aux colères des révolutions, à l'influence des systèmes politiques et philosophiques, il demeure fidèle à ses lois et à ses dogmes religieux; et traînant partout après lui ses espérances vieilles de six mille ans, il révère Moïse, adore Jehovah et attend le Messie annoncé dans les livres écrits par son fondateur, et ses grands hommes inspirés.

Aussi, lorsqu'après nous avoir parlé d'abord par les patriarches et les prophètes, Dieu veut nous parler enfin par son fils, Jésus-Christ ouvre les temps nouveaux, en se présentant comme le continuateur du passé, l'héritier des traditions primitives l'objet des oracles qu'il vient accomplir, la réalité voilée sous les ombres de la loi qui est toute pleine de lui et dont il est le terme et l'explication. C'est lui que Dieu, dans sa miséricorde, promet à nos parents tombés; lui qui symbolise le juste Noé, réparateur du genre humain perdu sous les eaux du déluge; lui que le fidèle Abraham et tous les patriarches contemplent de loin et saluent de leurs espérances les plus ardentes. C'est lui que figurent et désignent, soit d'une manière énigmatique, soit même en caractères manifestes, l'histoire et les principaux personnages de la nation juive le sacerdoce et les sacrifices de la loi mosaïque. C'est lui que les prophètes annoncent avec une clarté saisissante, lui dont ils décrivent les perfections et les titres divins, la naissance, la mission et les travaux, la vie les souffrances et la mort. Chacun d'eux, à mesure qu'ils passent devant cette auguste image, y ajoutent, sous l'inspiration d'en haut, un trait qui contribue à l'achever, et qui, lorsque le divin idéal se montre sous une forme sensible, aide les esprits sincères à le reconnaître et à l'acclamer triomphalement: le voilà!

C'est ce que les faits établissent, comme vous le savez tous. Vers l'époque où la Judée tombe sous la domination de Rome, la foi en la venue prochaine du Messie travaille tous les cœurs d'une vague et mystérieuse agitation. Parmi les oracles qui, selon la croyance commune, se rapportent à la ruine du gouvernement national, on se rappelle et l'on répète l'interprétation d'une prophétie très-ancienne déclarant que le sceptre ne sortira point de la race d'Israël jusqu'à l'avènement du Messie et faisant coïncider ainsi la fin de la théocratie antique avec la manifestation du Sauveur espéré. Cette attente d'une révolution profonde que doit accomplir un sage et puissant libérateur est si répandue, non-seulement dans la Palestine, mais encore dans des contrées lointaines, qu'elle excite l'étonnement et peut-être la jalousie des Romains. Leurs plus graves historiens s'en préoccupent: « Beaucoup, dit l'un

d'eux, croient que, selon les prédictions contenues dans les livres de leurs prêtres, l'Orient va prévaloir et l'univers obéir à des conquérants venus de la Judée. » Un autre ajoute: « C'est une ancienne et constante tradition de l'Orient que, d'après les oracles, les maîtres du monde doivent venir de la Judée. »

Au reste, les nations païennes elles-mêmes, leur histoire le prouve, gardent quelque chose de ces espérances et des dogmes religieux qui s'y rattachent. En se dispersant dans les plaines de Sennaar, les petits-fils de Noé emportent aux quatre coins du monde les traditions qu'ils ont reçues de leur aïeul et qui sont le commun patrimoine de la race humaine. Sans doute ces traditions s'altèrent et se déforment graduellement sous un vain amas de fables créées par les rêveurs du haut Orient et par les poètes de la Grèce et de Rome; mais aux yeux de la foule et surtout de ceux qui la dépassent et la gouvernent, les grandes lignes de la vérité demeurent reconnaissables. Ainsi, l'existence de Dieu et l'action de la Providence, la distinction du bien et du mal, la chute originelle de l'homme et la nécessité d'une expiation, la survivance de l'âme, les châtimens et les récompenses de l'autre vie, toutes ces doctrines, plus ou moins défigurées, il est vrai, vivent au fond de la conscience publique. Les païens ont leur âme naturellement chrétienne, qui témoigne en faveur de la justice et de la vertu; et s'ils sont condamnables dit saint Paul, ce n'est pas pour avoir ignoré Dieu, mais pour avoir négligé de le servir et de lui rendre gloire. Et en effet, si l'on veut fouiller dans leur littérature, le flambeau de l'Évangile à la main, on découvre sous le déguisement d'une mythologie grossière et des fictions poétiques les traditions originelles, les éléments généraux de la vraie religion, les profondes et fortes assises de ce vieil édifice qu'on nomme l'Eglise catholique.

D'après tout ce que vous venez de voir, nos très-chers frères, il est impossible de le nier, la religion est un fait contemporain des premiers hommes, un fait présent à tous les siècles, toujours dominant, sans cesse visible quoique non pas au même degré partout. Tente patriarcale, synagogue juive, Église catholique, conscience simple et droite, législateur et prophètes suscités par le ciel. Dieu incarné se faisant le précepteur et le modèle de ses créatures. Il n'a jamais manqué de voix dans le monde pour rappeler aux hommes les vérités religieuses, et l'humanité n'a jamais été si imparfaite qu'elle n'ait répondu à ces hautes leçons avec plus ou moins d'ensemble et de fidélité généreuse. D'ici même et de l'heure présente, à travers deux cent cinquante-sept papes nous donnons la main au premier d'entre eux, à S. Pierre vicaire de Jésus-Christ; et des apôtres, nous remontons, par une chaîne ininterrompue, jusqu'à Moïse, Abraham, Noé, Adam. Nous pouvons désigner le principal personnage de chaque génération qui nous a transmis la vérité religieuse, et qui est ainsi notre aïeul dans la foi: l'Évangile les nomme tous d'Adam jusqu'à Jésus-Christ, et l'histoire ecclésiastique les nomme de Jésus-Christ jusqu'à Pie IX.

(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include 8 Diman. Reminiscere, 9 Lundi. se Françoise, 10 Mardi. 40 Martyrs, 11 Merc. s Eutyme. Below the table are dates for P. Q., P. L., D. Q., and N. L.

Par arrêté préfectoral du 1er mars 1868, les électeurs du canton de Souillac sont convoqués pour le dimanche, 22 mars courant, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil d'arrondissement, en remplacement de M. Martine, décédé.

Les comices se tiendront, dans chaque commune, dans les lieux de réunion choisis pour les dernières élections.

Le vote aura lieu dans la commune de Souillac, les samedi et dimanche, 21 et 22 mars.

Le scrutin sera ouvert, le dimanche 22 mars, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Le dépouillement sera fait partout, immédiatement après la clôture du scrutin.

Le recensement général des votes du canton aura lieu à l'hôtel-de-ville de Souillac, le lundi 23 mars, à dix heures du matin.

Par arrêté du Préfet du Lot en date du 26 février, la Commission chargée de juger l'aptitude des aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, établie à Cahors, ouvrira la première session de 1868, pour les aspirants au brevet de capacité, le vendredi, 27 mars prochain, à huit heures précises du matin, et pour les aspirants, le lundi, 30 du même mois, à la même heure.

L'Etendard donne les renseignements suivants sur l'organisation de la garde nationale mobile:

Il n'y aura pas de légion; chaque département aura son bataillon, composé de compagnies dont le nombre variera selon l'importance des hommes appelés à en faire partie.

Le nombre des bataillons, pour toute la France est fixé à... 89. En plus, pour Paris... 3. — pour Lille... 2.

Ensemble... 94

Le supplément de solde des officiers n'est encore fixé que pour les capitaines-majors, qui seront chargés de toute la comptabilité. Ces officiers, outre leur solde de retraite, toucheront 1,600 fr. Il leur sera en plus alloué 800 fr. pour frais de bureau; un local sera mis à leur disposition, soit à la préfecture, soit à l'hôtel-de-ville.

Il est également créé au chef-lieu de chaque département un emploi de sergent, secrétaire, garde-magasin. (Solde 500 fr.)

Ces emplois seront réservés de préférence aux sous-officiers en retraite ne dépassant pas l'âge de cinquante ans, et offrant toutes les garanties d'aptitude et de bonne conduite.

M. Valéry, contrôleur hors classe des contributions directes dans le département du Tarn, est appelé dans le Gers, en remplacement de M. de Bures, qui lui succède dans le Tarn.

LE PÈRE FOSSILLON

Après avoir entendu, Dimanche, le premier sermon du R. P. Fossilon, chargé de prêcher à la Cathédrale la station du carême, nous espérons, voir à la conférence prochaine, s'augmenter et s'accroître considérablement le nombre de ses auditeurs. Malheureusement nos espérances ont été trompées, puisque mardi dernier l'affluence était encore bien moins grande que l'avant-veille.

Devons-nous attribuer ce peu d'empressement à l'indifférence de notre population? Non; nous aimons mieux croire que beaucoup de personnes ignoraient et ignorent encore peut-être, le talent du prédicateur que nous a choisi notre Evêque; que toutes, lorsqu'elles l'auront entendu une fois, voudront l'entendre encore, et regretteront vivement, les deux ou trois occasions qu'elles auront perdues.

Le R. P. Fossilon est jeune encore, sa haute taille est de celles auxquelles sied si bien la robe de laine blanche et le manteau noir du dominicain. Sur son visage pâle et amaigri, on retrouve la trace de l'austérité et du travail. Ses yeux sont vifs et noirs comme ses cheveux, qui forment autour de sa tête une couronne, sous laquelle vient s'abriter son front large et bombé. En un mot, on lit tout à la fois sur sa figure, la vertu et l'ascétisme du religieux, l'intelligence et les qualités brillantes de l'homme supérieur. Aussi il ne fait que paraître, et déjà toutes les sympathies lui sont acquises; son extérieur vous séduit, et tout dans sa personne vous charme et vous attire.

Sa voix claire et étendue dans le médium est des plus agréables; mais s'il s'anime, s'échauffe et veut forcer son organe à faire éclater au-dehors, ce qu'il ressent vivement au dedans, oh! alors, la sonorité de sa voix se brise, elle devient rauque et voilée, procède par éclats, et ce changement subit, produit chez les auditeurs, si toutefois nous devons juger, sur une impression personnelle, un malaise qui ne disparaît que lorsque l'orateur retrouve son timbre primitif, sonore et flexible.

Ses sermons nous semblent remarquables surtout, par la pureté du style; on y trouve à la fois une élocution facile et naturelle, une abondance qui étonne et une instruction solide et variée.

Les oreilles sont toujours agréablement flattées, par la douce harmonie de ses phrases et la cadence de ses périodes, et cependant on ne retrouve pas la trace du travail, car il est facile de comprendre, que la liberté de son esprit, n'est jamais subordonnée à la fidélité de sa mémoire.

Vous ne rencontrez chez lui ni formules triviales, ni lenteurs, ni stérilités, ni redondance, et si la critique voulait ne pas perdre ses droits, elle ne pourrait que lui reprocher, l'absence de cette vigueur constante, qui caractérise le style du père Hyacinthe et qui vaut bien l'élegance continue.

Mais nous voulons surtout vous parler des deux sujets traités dimanche et mardi, par le R. P. Fossilon, et nous nous apercevons un peu tard, que nous étions trop occupés de l'orateur lui-même, nous ne pouvons que vous les indiquer.

Dimanche, il nous parlait de la Tentation, et s'est attaché à démontrer trois choses: La première, que les tentations existaient réellement, et que tous, plus ou moins, nous étions soumis à cette épreuve; la seconde, quelles étaient nécessaires, et enfin en troisième lieu, qu'il était facile de les combattre, et que Dieu, nous donnait toujours, la force nécessaire pour repousser même les plus terribles.

Une chose surtout, nous a frappé dans ce discours, qui nous semble du reste, bien supérieur à celui de mardi, comme force et comme conception, c'est le portrait du démon, considéré au point de vue artistique et populaire: Quelle vigueur et quelle délicatesse tout à la fois!

L'expression heureuse toujours, semblait se jouer des difficultés, et ajoutait sa poésie à celle du sujet.

Mardi, suivant un ordre logique, et voulant nous indiquer le remède, après nous avoir fait connaître le mal, il a parlé de la Prière, s'attachant surtout à détruire les sophismes qui s'élevaient contre elle. Nous voudrions pouvoir analyser cette discussion philosophique, mais notre ignorance profonde et notre faiblesse en pareille matière, nous commandent la plus grande réserve, aussi croyons-nous plus sage de nous abstenir.

En écrivant ces quelques lignes, nous n'avions qu'un but: Donner à tous nos lecteurs, le désir d'entendre et de juger eux-mêmes le père Fossilon. — Nous espérons l'avoir atteint. A. D.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 17 au 22 Février 1868.

Mathématiques élémentaires. — Travaux graphiques. — 1. Soulié; 2. Théron. Mathématiques préparatoires. — Travaux graphiques. — 1. Bergon; 2. Rodolosse. Rhétorique. — Mathématiques. — 1. Chouet; 2. Rou-douly.

Seconde. — Vers latins. — 1. Pasquet; 2. Dol. Troisième. — Vers latins. — 1. Arnaud; 2. Bro. Quatrième. — Thème grec. — 1. Gilles; 2. Dugès. Sixième. — Exercices grecs. — 1. Fouchet; 2. Barancy. Cinquième, cours d'anglais. — Thème et version. 1. Boulzaguet; 2. Michelet. Septième. — Histoire et géographie. — 1. Fargues; 2. Cambornac. Huitième. — Calcul — 1. Mazeillé; 2. Delbos. Enseignement spécial, deuxième année. — Histoire. 1. Vilas; 2. Castagné. Première année. — Histoire. — 1. Lafon; 2. Berge-rol. Année préparatoire. — Histoire. — 1. Richard; 2. Liarsou. Classe préparatoire, première division. — Orthographe. — 1. Lescale; 2. Poujade. Deuxième division. — Orthographe. — 1. Bessières; 2. Girardeau. Troisième division. — Orthographe. — 1. Peyrissac; 2. Garvieux. Le Proviseur, RICHAUD.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Demain, dimanche, les Chevaux du Carrousel; — Croquefer.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS. Mariages.

Mars. 4 Bonnet (Etienne), dit Layenne, cultivateur, et Bonnemort (Hortense-Julie). Décès. 5 Artige (Antoinette), couturière, 43 ans, rue St James. 6 Trabouyé (Raymond), maçon, 72 ans, rue des Augustins. Pour la chronique locale: A. Laytau.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Jurisprudence

Elagage d'arbres. --- Le défaut d'exercice de la faculté d'exiger l'elagage des branches qui avangent du fonds voisin, ne crée pas au profit du possesseur des arbres, une servitude; conséquemment, lorsque le fonds sur lequel sont les arbres et celui sur lequel les branches s'étendent sont possédés par le même propriétaire, celui qui achète le premier de ces fonds ne peut, pour conserver les branches, invoquer la destination du père de famille.

Cour de Cassation, chambre civile du 9 juillet 1867 : affaire Bonnel et Creuse.

Aliénation de terrain par une commune.

--- Lorsqu'un terrain appartenant à une commune ne fait partie d'aucune voie publique régulièrement classée, l'arrêté préfectoral, approuvé d'une délibération du conseil municipal autorisant la cession d'un terrain à un particulier, ne peut être attaqué devant le conseil d'Etat statuant au contentieux, par un autre particulier: celui-ci prétendrait vainement que, par suite de la session dont il s'agit, l'accès de son habitation deviendrait presque impossible.

Arrêt du conseil d'Etat du 13 mars 1867, rejet de la requête des sieurs Chatelain et Feuvrier contre la délibération du préfet du Doubs et la commune de Charquemont.

Hygiène. --- Ecoulement de liquides insalubres. --- Le fait d'avoir laissé couler d'une écurie dans la rue l'urine des chevaux, constitue la contravention prévue par l'art. 471 n° 6 du Code pénal; elle n'est ni couverte par la possession immémoriale, ni excusée par la précaution d'avoir jeté, pendant les fortes chaleurs, dans l'aiguille, de l'eau saturée de chaux vive.

Arrêt de la Cour de cassation, chambre criminelle du 8 février 1866.

L'ILLUSTRATION.

Bureaux: rue Richelieu, 60. Sommaire du 29 Février 1868.

Texte: Le prince Humbert et la princesse Marguerite. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Le chemin de fer du Pacifique. — La Vengeance de Dieu, nouvelle, par M. Alfred Assollant (suite). — Les Théâtres. — Une passée de béccasses. — Exposition des modèles du monument à élever au Pérou. — Distribution d'aliments faite aux indigents par le fourneau des Orphéonistes lillois. — L'Ouvrier de huit ans, par M. Jules Simon. — La Crise philosophique: MM. E. Caro, Flammarion, Ch. Letourneau. — Nécrologie: A. Prunier. — La grande gare du Midland-Railway, à Londres. — Les Promenades de Paris, par M. A. Alphand. — A. Dauzats. — Les funérailles d'Atahualpa, roi du Pérou. Gravures: La princesse Marguerite de Gènes, fiancée du prince Humbert. — Chemin de fer du Pacifique (6 gravures). — Une passée de béccasses, dessin de K. Bodmer. — Paris: Concours de projets pour le monument à élever, au Pérou, en mémoire du combat de Callao. — Lille: Distribution d'aliments faite aux indigents par le fourneau des

Orphéonistes. — Antoine Prunier. — Angleterre : Aspect des travaux de construction de la grande gare du Midland-Railway, à Londres. — Livres illustrés : *Les Promenades de Paris*, par M. A. Alphonse (2 gravures). — *Les funérailles d'Atahualpa*, roi du Pérou. — Echees. — Rébus.

Contre les RHUMES, grippe, maux de GORGE, le SIROP et la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les Pharmacies.

SAISON DU PRINTEMPS.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de *maladies chroniques* ou d'être incommodées par le sang (apoplexie) ou les *humeurs*, trouveront dans le CHOCOLAT de DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque

boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des imitations.)

Vinaigre de toilette Cosmaceti supérieur par son parfum et ses propriétés *lénitives et rafraichissantes*. — Dépôts chez les Parfumeurs.

L'annuaire encyclopédique du 19^e siècle 1861 (grand in-8°, 10 fr.), après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé et des expériences médicales, qui ont mis en évidence les remarquables propriétés de la Codéine, ajoute : « De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes, de la phthisie pulmonaire, la bronchite, les rhumes, etc, la Codéine est la plus efficace. M. Berthé en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et de Sirops, et son nom est désormais inséparable de ce nouveau médicament.

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE. Traitement nouveau. — Brochure de 134 pages. 7^e édition, par le Docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste, au Dr JULES BOYER, 174, boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, libraire, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.

51 MARS TIRAGE PUBLIC A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES Adresser (en mandat-poste ou timbres-poste)

tes) cinq francs au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, et on recevra, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain de 342 lots et

5 GROS LOTS, 550000 F.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e Bousquet-Pontié, avoué. L'adjudication des immeubles saisis à l'encontre de Jean Couraud, charcutier au Gua (Aveyron), aura lieu le 3 avril 1868 au tribunal de Figeac. Mises à prix : 100 fr. 4^e lot ; — 100 fr. 2^e lot.

(Extrait du *Mémorial de Figeac* du 5 mars).

Pour tous les extraits et article non signés A. Layton.

CLARIFICATION DES VINS-PULVERINE D'APPERT

MARIAGE FACILE DES VINS DE DIFFÉRENTS CRUS.

L'opération est prompte, le succès infaillible. — Les lies ne remontent jamais et peuvent se clarifier. — On peut expédier sur colle ; le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

La PULVERINE D'APPERT ne CLARIFIE pas seulement, elle BONIFIE

Prix : 4 FR. LE DEMI-KILOGR., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (C'EST 5 OU 10 CENTIMES par hectolitre), suivant l'état du vin. — Par 5 kilogr. et au-dessus, l'expédition franco, payable à 90 jours. à l'Usine, 75, rue de la Mare-Ménilmontant, Paris.

Invent^r des Conserve^s aliment^res
3 Médailles d'or
A 3 EXPOSITIONS.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE
Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGE
Purgatif aussi sûr qu'agréable
Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU Dr CLERTAN
Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU Dr BELLOC
L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET
Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES : Cahors, Vinel ; — Figeac, Puel ; — Gourdon, Cabanès ; — Souillac, Planacassagne ; Labastide-Murat, Donner.

A VENDRE

Deux grandes Cuves en tôle forte contenant ensemble 23 mètres cubes, pouvant servir pour réservoir d'eau ou à tout autre usage. **Robinet avec garantie résistant aux plus fortes pressions d'eau sans la moindre perte, quelle que soit leur ancienneté de pose.**

TRAVAUX DE CANALISATION.

S'adresser à M. LOURMET, chaudronnier, pompier, rue Fénélon à Cahors

PHOSPHATE DE FER

De LERAS, pharmacien, docteur ès-sciences.

Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux, aussi est-il adopté par l'élite des médecins. Il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif ; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables, suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou la leucorrhée ; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents ; tels sont les titres qui engagent Messieurs les médecins à le prescrire à leurs malades. — Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE. Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ et BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{de} de comestibles

GUERRE ! GUERRE ! au préjugé et à la routine



Nous offrons : 1^o aux malades des preuves sérieuses, 2^o aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FARINE MEXICAINE del docto Benito del rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les *maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, empuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire* jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25 ; de 40, 4 fr. ; et de 80 p., 7 fr. — Franco par la poste.

CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraine et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses — 80 tasses pour 1 fr. 50. — COLLIER WIATKA, importation galvanique russe. Préservatif du croup et de la coqueluche, facilite la dentition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste.

Dépôts généraux : R. BARLIER et Co, à Tarare (Rhône) ; PARIS, 10, galerie Vivienne ; Lyon, 114, quai Pierre-Scize. Dépôts : à Cahors, chez M. BURGALIERES fils, négociant, et dans toutes les principales pharmacies et épiceries.

SIROP DE SEVE DE PIN MARITIME DE LAGASSE PHARMACIEN A BORDEAUX

Il possède toutes les propriétés balsamiques et résineuses du Pin maritime, et s'emploie avec succès dans les *maladies de poitrine, rhumes, bronchites, catarrhes, asthmes, grippe, coqueluches et les affections des voies urinaires*. 3 fr. le flacon. Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

PHOSPHO-GUANO

GALLET LEFÈVRE ET C^e, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS, A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔTS DANS TOUTS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, MM. Th. Cabanès, à Gourdon ; J. Cangardel fils, à Cahors ; Domergue, à Figeac.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

A VENDRE

en bloc, ou à parcelles.

LA MÉTAIRIE DE MONTAUDIÉ

(Commune de Pern), à côté de la route de Cahors à Castelnau.

Terres labourables, Vignes, Bois, Pacages ; Culture du Tabac ; vastes et solides Bâtimens en tout genre ; Fontaines et Ruisseau.

Belle occasion. Grandes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Labie, notaire à Cahors ; — à M. Emile Guilhou, faubourg Cabazat, à Cahors ; — et pour traiter, à M. Bonnet, expert-géomètre à Labastide-Marnhac, qu'on trouvera à Cahors, rue Brives, les jours de foire et de marché.

SCIENCE MÉDICALE

MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE

Les trois ouvrages du Dr JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale :

1^o **Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme** ; 12^e édit., 1 vol. de 1000 pages, enrichi de 504 fig. anatomiques.

2^o **Traité d'Empuisement prématuré** ; quatrième édition, 1 volume de 626 pages.

3^o **Traité des Maladies des Femmes** ; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie.

Chaque ouvrage, 5 fr. ; poste, 6 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, Dr JOZAN, 182, rue Rivoli ; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princ. libraires.

Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

1868

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT

ÉDITÉ PAR A. LAYTON



EN VENTE, A CAHORS,

Chez MM. Calmette, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet, A FIGEAC, M. Delbos, A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

AVIS. — Un ex-voyageur de commerce en liquides

ayant voyagé dans le Midi, l'Est et le Nord désire représenter une maison de Cahors, à la commission ou aux appointements.

S'adresser au bureau du Journal du Lot.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors, chez M. Vinel, Pharmacien.

Seul admis à l'Exposition universelle de 1867



MASTIC LHOMME-LEFORT

Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs

POUR GREFFER A FROID

et cicatrizer les plaies DES ARBRES ET ARBUSTES

(s'applique avec un couteau ou une spatule). EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.

Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris. A Cahors, Vinel, négociant ; Souillac, Fumat ; Figeac, Puzenac ; Puy-l'Évêque, Darnis, quincailler ; Lacapelle-Marival, Grané.

Trois mois 16 fr. **LE TEMPS** Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmart à Paris.

YEUX

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières,

autorisé par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, papier blanc, carbet rouge, initiales V. F. Signature

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL ; à Saint-Céré, LAFON ; à Cahus, CAMBORNAT ; à Puy-Lévy, DELBREIL ; à Gourdon, LAFON-BESMARE, etc.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTON.